

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 32

LEGION D'HONNEUR
ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial : M. Yves DURAND.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 35) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Légion d'Honneur - Médaille militaire - Mérite (ordre du) - Ordre de la Libération.

LEGIION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la Légion d'honneur s'élève, pour 1971, à 22.905.076 F contre 21.779.885 F pour 1970, soit une augmentation de 1.125.191 F d'une année à l'autre.

Cette majoration de 5 % porte essentiellement sur les dépenses de personnel et, pour une plus faible part, sur les crédits de travaux de la Grande Chancellerie et des maisons d'éducation.

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1970 et celles prévues pour 1971 est donnée par le tableau ci-après :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
		Adoptées pour 1970.	Prévues pour 1971.	
	SECTION I. — <i>Recettes propres.</i>		(En francs.)	
1	Produits des rentes appartenant à la Légion d'honneur	59.410	59.410	»
2	Droits de chancellerie.....	270.000	270.000	»
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation	533.950	550.200	+ 16.250
4	Produits divers.....	180.000	180.000	»
5	Produits consommés en nature.....	Mémoire.	Mémoire.	»
6	Legs et donations.....	Mémoire.	Mémoire.	»
7	Fonds de concours.....	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux	1.043.360	1.059.610	+ 16.250
	SECTION II			
9	Subvention du budget général.....	20.736.525	21.845.466	+ 1.108.941
	Totaux généraux.....	21.779.885	22.905.076	+ 1.125.191

Le produit du portefeuille (59.410 F), les droits de chancellerie (270.000 F) et les produits divers (180.000 F) ne subissent pas de variations par rapport au précédent budget.

En revanche, les recettes afférentes aux pensions des élèves des maisons d'éducation passent de 533.950 F en 1970 à 550.200 F pour 1971, soit une augmentation de 16.250 F. Cette recette supplémentaire provient du relèvement du prix annuel de la pension des élèves qui a été porté de 960 à 1.060 F. Compte tenu des réductions accordées à certaines élèves, le rendement de la mesure a été évalué à 48.750 F par an. Mais, celle-ci devant être appliquée seulement à la rentrée scolaire de 1971, un tiers seulement de l'augmentation affectera les recettes du budget de l'an prochain.

Quant à la subvention du budget général, qui assure l'équilibre de ce budget annexe, elle passe de 20.736.525 F à 21.845.466 F, compte tenu de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 1971.

*

* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1970 et celles prévues pour 1971 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés. pour 1970.	CREDITS PREVUS POUR 1971			DIFFERENCES entre 1970 et 1971.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — Dépenses ordinaires.					
Dette publique.....	11.000.000	11.000.000	»	11.000.000	»
Moyens des services :					
Personnel	7.241.007	7.958.402	+ 17.240	7.975.642	+ 734.635
Charges sociales.....	701.098	781.550	+ 1.104	782.654	+ 81.556
Matériel	1.957.780	1.957.780	+ 159.000	2.116.780	+ 159.000
Travaux d'entretien.....	800.000	800.000	— 150.000	650.000	— 150.000
Dépenses diverses.....	80.000	80.000	»	80.000	»
Totaux pour les moyens des services.....	10.779.885	11.577.732	+ 27.344	11.605.076	+ 825.191
Totaux pour les dépenses ordinaires	21.779.885	22.577.732	+ 27.344	22.605.076	+ 825.191
II. — Dépenses en capital...					
Totaux pour la Légion d'honneur	»	»	+ 300.000	300.000	+ 300.000
Totaux pour la Légion d'honneur	21.779.885	22.577.732	+ 327.344	22.905.076	+ 1.125.191

Réparties selon une présentation fonctionnelle, les dépenses du budget annexe s'établissent ainsi qu'il suit :

Dépenses ordinaires :

Dette	11.000.000 F.
Secours	80.000
Services de la Grande Chancellerie.....	3.278.485
Maisons d'éducation.....	8.246.591
Dépenses en capital	300.000

Total 22.905.076 F.

Nous allons examiner successivement ces différents postes de dépenses.

1° *La dette.*

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs, comme en 1970. En effet, depuis 1964, les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire n'ont pas varié. Les taux (1) sont les suivants :

Légion d'honneur :

Chevalier	20 F.
Officier	40
Commandeur	80
Grand officier	160
Grand' Croix	240

Médaille militaire 15

Rappelons également que le décret n° 69-995 du 6 novembre 1969 a fixé de la manière suivante les contingents de croix de la Légion d'honneur pour les années 1970 à 1972 :

ANNEES	GRAND' croix.	GRAND officier.	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER
<i>Administrations publiques.</i>					
1970	2	10	49	367	1.051
1971	2	10	49	367	1.051
1972	2	10	49	367	1.051
<i>Personnels appartenant à l'armée active.</i>					
1970	2	10	66	239	661
1971	1	10	66	239	661
1972	1	9	66	239	661
<i>Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.</i>					
1970	1	4	17	104	327
1971	1	4	17	104	327
1972	1	3	17	104	327

Le décret susvisé du 6 novembre 1969 a prévu, par ailleurs, que sur le contingent des personnels militaires majoré exceptionnellement de cent croix, trois cents croix de chevalier seront,

(1) Décret n° 64-755 du 24 juillet 1964.

pour les trois années considérées, réservées aux anciens combattants de la guerre 1914-1918, titulaires de la Médaille militaire et justifiant de quatre titres de guerre (blessures ou citations) au lieu de cinq exigés auparavant (1).

Les contingents de *Médailles militaires* pour chacune des années 1970, 1971 et 1972 ont été fixés à 2.500 pour les personnels appartenant à l'armée active et 1.300 pour les personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active (décret n° 69-997 du 6 novembre 1969).

Pour les mêmes années, les contingents de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires destinées aux étrangers ont été fixés respectivement à 504 et à 39 par le décret n° 69-996 du 6 novembre 1969.

En ce qui concerne l'*Ordre national du Mérite*, les décrets n° 69-998 et 69-999 du 6 novembre 1969 ont déterminé les contingents de décorations. Pour les Français, ils se décomposent de la façon suivante :

ANNEES	GRAND' CROIX	GRAND OFFICIER	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER
A titre civil.					
1970	4	15	225	1.200	4.575
1971	5	15	225	1.200	4.575
1972	6	15	225	1.200	4.575
A titre militaire.					
1970	6	15	150	800	3.050
1971	6	15	150	800	3.050
1972	6	15	150	800	3.050

Pour les étrangers, le contingent de croix du Mérite a été fixé à 576.

*
* *

(1) Pour l'année 1970, 577 croix ont été décernées aux anciens combattants de la guerre 1914-1918, contre 58 en 1969.

Au 1^{er} janvier 1970, l'effectif des titulaires de décorations s'établissait de la manière suivante :

DECORATION	AVEC traitement.	SANS traitement.	TOTAL
I. — Légion d'Honneur :			
Grand' Croix	67	69	136
Grands officiers	570	278	848
Commandeurs	4.936	3.242	8.178
Officiers	27.796	32.578	60.374
Chevaliers	142.892	83.796	226.688
Total	176.261	119.963	296.224
II. — Médaille militaire	658.140	96.104	754.244
III. — Ordre national du Mérite :			
Grand' Croix	»	41	41
Grands officiers	»	122	122
Commandeurs	»	1.339	1.339
Officiers	»	6.882	6.882
Chevaliers	»	29.691	29.691
Total	»	38.075	38.075

Entre le 1^{er} janvier 1969 et le 1^{er} janvier 1970, l'effectif de l'Ordre de la Légion d'honneur est passé de 179.607 à 176.261 légionnaires avec traitement et de 121.112 à 119.963 légionnaires sans traitement. De même, l'effectif des médaillés militaires a diminué de 9.838 unités. Par contre, l'Ordre national du Mérite qui comptait 29.421 membres en 1969 en comprenait 38.075 au 1^{er} janvier dernier.

2° Les secours.

Les crédits inscrits au chapitre des allocations de secours s'élèvent, comme dans le budget de 1970, à 80.000 F. Rappelons que cette dotation doit permettre d'assurer le versement d'un secours d'un montant moyen de 300 F à tous les allocataires et sans discrimination entre légionnaires et médaillés militaires.

3° *Les services de la Grande Chancellerie.*

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront en 1971 à 3.278.485 F, marquant une progression de 232.056 F qui se décompose de la façon suivante :

- l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 196.254 F) ;
- l'incidence des revisions statutaires, judiciaires et indemnitaires (+ 83.458 F) ;
- la transformation de deux emplois d'adjoint administratif en deux emplois de chef de groupe et de douze emplois d'agent de bureau en douze emplois de dactylographe (+ 17.994 F) ;
- l'ajustement aux besoins de la dotation pour frais exceptionnels de représentation du Grand Chancelier, frais de mission et de divers crédits de matériel (+ 84.350 F) ;
- enfin, une réduction de 150.000 F sur le chapitre d'entretien des bâtiments, compensée par une augmentation d'égal montant des crédits de paiement du chapitre des dépenses en capital relatif aux travaux immobiliers.

4° *Les maisons d'éducation.*

Les crédits de fonctionnement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, pour 1971, atteindront 8.246.591 F, ce qui représente une majoration de 593.135 F par rapport au budget précédent.

En dehors de l'augmentation résultant de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 449.837 F), les modifications par rapport au budget de 1970 concernent :

- le relèvement des prestations sociales et indemnités des agents des maisons d'éducation ainsi que l'application d'avantages statutaires (+ 68.298 F) ;
- l'ajustement de la dotation destinée à l'achat de denrées alimentaires et de matériel de fonctionnement pour faire face à l'entretien des élèves des maisons d'éducation (+ 75.000 F).

Rappelons que l'effectif des élèves est de 1.000 : 600 aux Loges dans les classes du premier cycle et 400 à Saint-Denis dans les classes du second degré.

Nous devons signaler, en passant, que les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être très satisfaisants puisque, au cours de l'année scolaire 1969-1970, 76 % des élèves présentées ont été reçues au baccalauréat et 92,5 % au brevet d'études du premier cycle du second degré (B. E. P. C.).

5° *Les dépenses en capital.*

Aucune dotation pour travaux immobiliers ne figurait au budget de la Légion d'honneur pour 1970, au titre des dépenses en capital. Pour 1971, 2.400.000 F en autorisations de programme et 300.000 F en crédits de paiement sont inscrits au chapitre 56-00 qui regroupe toutes les dotations pour travaux prévues au budget annexe et non plus seulement celles relatives aux maisons d'éducation.

Les nouvelles autorisations de programme demandées pour 1971 seront affectées aux opérations suivantes :

Grande Chancellerie. — Continuation du programme de restauration du palais de Salm et des locaux administratifs 300.000 F.

Maisons d'éducation de Saint-Denis :

Edification d'un mur de séparation entre le domaine restant à la disposition des élèves et la parcelle qui sera louée à la ville de Saint-Denis, en 1971, en vue de l'ouverture d'un parc public de 7,8 hectares 1.600.000

Poursuite des travaux entrepris en vue de la création de locaux sanitaires modernes. 350.000

Maison d'éducation des Loges. — Achèvement des travaux en cours d'exécution dans les anciens bâtiments (restauration de l'aile arrière de la chapelle) 150.000

Soit au total 2.400.000 F.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1971.

ORDRE DE LA LIBERATION

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève, pour 1971, à 746.638 F contre 677.591 F en 1970, enregistrant ainsi une augmentation de 69.047 F.

Les recettes proviennent uniquement d'une subvention du budget général.

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits correspondants de 1970 :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1970.	CREDITS PREVUS POUR 1971			DIFFERENCES entre 1970 et 1971.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
<i>Dépenses ordinaires.</i>					
Personnel	370.005	407.091	+ 5.661	412.752	+ 42.747
Charges sociales.....	37.695	36.491	+ 504	36.995	— 700
Matériel	150.891	150.891	+ 27.000	177.891	+ 27.000
Dépenses diverses.....	119.000	119.000	»	119.000	»
Totaux pour les dépenses or- dinaires et pour l'Ordre de la Libération.....	677.591	713.473	+ 33.165	746.638	+ 69.047

Par rapport au budget de 1970, l'augmentation des crédits de 69.047 F, qui intéresse en totalité les *dépenses ordinaires*, se décompose de la façon suivante :

- l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et l'application de divers textes concernant les fonctionnaires (+ 35.882 F) ;
- l'incidence financière de la promotion de grade d'un agent du personnel militaire féminin de l'armée de terre (P. M. F. A. T.) mis, par le Ministère des Armées, à la disposition de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération qui en assure la rémunération (+ 1.422 F) ;

- un supplément de crédits pour tenir compte de la situation des personnels qui, en raison de leur ancienneté, sont classés à un indice supérieur à celui attaché au traitement moyen de leur grade (+ 4.743 F) ;
- un ajustement aux besoins des crédits pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien du matériel automobile (+ 5.000 F) ;
- enfin, une augmentation des crédits afférents aux cérémonies et manifestations du souvenir (+ 22.000 F) ; cette dotation demandée à titre non renouvelable doit permettre l'achèvement de l'aménagement des salles du Musée-Mémorial de la France libre, de la Résistance et de la Déportation.

A la rubrique des *dépenses en capital*, le chapitre relatif aux travaux, qui n'était maintenu depuis deux ans que pour mémoire, est supprimé et ne figure plus dans la nomenclature des chapitres du budget annexe pour 1971.

*
* *

Votre rapporteur croit devoir rappeler les effectifs des ressortissants de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

Au 1^{er} janvier 1970, sur 1.059 compagnons de la Libération nommés, dont dix-huit unités et cinq collectivités, 551 étaient encore vivants, l'effectif des médaillés de la Résistance étant, par ailleurs, de 49.151. Le service social de l'Ordre continuait à suivre et à aider, sur les fonds qui lui sont alloués pour cet usage, 1.588 compagnons et médaillés, veuves, orphelins et ascendants.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1971.